

MAXULA PLACEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2026

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 23.762.816, un actif net de D : 23.349.520 et un bénéfice de la période de D : 246.324.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 38,44% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 61,56% du total des actifs, dépassant le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les dépôts à vue et les comptes à terme représentent à la clôture de la période, 30,87% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001 2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 24 Juillet 2026

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2026

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2026	30/06/2025	année 2025
Portefeuille-titres	4	9 134 571	8 373 375	9 570 345
Obligations et valeurs assimilées		7 987 695	7 623 066	8 859 344
Tires des Organismes de Placement Collectif		1 146 876	750 310	711 001
Placements monétaires et disponibilités		14 628 160	6 743 433	4 778 450
Placements monétaires	5	14 628 160	6 743 433	4 778 450
Créances d'exploitation	6	85	7 661	2 684
TOTAL ACTIF		23 762 816	15 124 470	14 351 478
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	48 481	36 147	34 567
Autres créditeurs divers	8	364 815	35 688	1 955
TOTAL PASSIF		413 296	71 835	36 523
ACTIF NET				
Capital	9	22 759 292	14 641 004	13 592 654
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		143	119	110
Sommes distribuables de la période		590 085	411 512	722 191
ACTIF NET		23 349 520	15 052 635	14 314 956
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		23 762 816	15 124 470	14 351 478

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2026</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2025</i>	<i>Année 2025</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	175 909	324 221	161 539	272 937	547 620
Revenus des obligations et valeurs assimilées		138 848	287 160	125 248	236 647	511 329
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		37 060	37 060	36 291	36 291	36 291
Revenus des placements monétaires	11	110 299	162 170	73 478	147 586	259 540
Revenus des prises en pensions	12	40 273	69 024	29 570	95 762	149 000
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		326 481	555 415	264 587	516 286	956 160
Charges de gestion des placements	13	(48 481)	(83 455)	(36 147)	(73 192)	(141 328)
REVENU NET DES PLACEMENTS		278 000	471 960	228 440	443 093	814 832
Autres charges	14	(6 178)	(10 676)	(4 658)	(9 379)	(18 048)
Contribution Sociale de Solidarité		-	(125)	(250)	(250)	(500)
RESULTAT D'EXPLOITATION		271 821	461 159	223 532	433 464	796 284
Régularisation du résultat d'exploitation		114 939	128 926	1 131	(21 952)	(74 093)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		386 760	590 085	224 663	411 512	722 191
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(114 939)	(128 926)	(1 131)	21 952	74 093
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(25 497)	(32 453)	(22 307)	(9 970)	16 348
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	21 600	(25)	(25)	1 682
RESULTAT DE LA PERIODE		246 324	450 306	201 201	423 469	814 314

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2026</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2025</i>	<i>Année 2025</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	246 324	450 306	201 201	423 469	814 314
Résultat d'exploitation	271 821	461 159	223 532	433 464	796 284
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(25 497)	(32 453)	(22 307)	(9 970)	16 348
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	21 600	(25)	(25)	1 682
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(845 103)	(845 103)	(917 956)	(917 956)	(917 956)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	6 914 400	9 429 361	779 538	1 280 437	151 913
Souscriptions					
- Capital	32 865 439	43 136 692	23 529 098	31 847 639	46 724 606
- Régularisation des sommes non distribuables	17 567	23 252	(4 069)	(1 715)	3 906
- Régularisation des sommes distribuables	1 456 375	2 068 300	1 194 556	1 740 487	2 357 160
Rachats					
- Capital	(26 070 442)	(33 968 147)	(22 821 137)	(30 644 493)	(46 596 859)
- Régularisation des sommes non distribuables	(9 919)	(14 306)	5 808	2 085	(4 511)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 344 620)	(1 816 431)	(1 124 719)	(1 663 566)	(2 332 388)
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 315 621	9 034 564	62 783	785 950	48 271
ACTIF NET					
En début de période	17 033 898	14 314 956	14 989 852	14 266 685	14 266 685
En fin de période	23 349 520	23 349 520	15 052 635	15 052 635	14 314 956
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	156 403	133 152	136 756	131 899	131 899
En fin de période	222 966	222 966	143 700	143 700	133 152
VALEUR LIQUIDATIVE	104.722	104.722	104.750	104.750	107.508
TAUX DE RENDEMENT	1.13%	2.45%	1.23%	2.59%	5.14%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligatoire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2026, à D : 9.134.571 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			7 694 950	7 987 695	34.21%
Obligations des sociétés			4 035 000	4 154 507	17.79%
TNQK7QIECB533	AMEN B SUB 2025-2 CA	2 500	250 000	260 729	1.12%
TNQXCLYWABG2	AMEN B SUB 2026-1 TV	2 500	250 000	254 625	1.09%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	3 000	120 000	123 507	0.53%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	3 000	300 000	319 416	1.37%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025_2	2 000	200 000	204 532	0.88%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEASING 2022-1	1 500	60 000	63 708	0.27%
TN0001300623	BTE 2011	500	15 000	15 292	0.07%
TN4ZLSBTX4X7	BTK 2025_1 CA_TF	1 600	160 000	164 877	0.71%
TN8S19HHK9U6	BTK 2025_1 CB TV	2 400	240 000	247 229	1.06%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	1 500	60 000	60 222	0.26%
TNR4CLXNS261	ELWIFACK BANK 2022-2	3 000	120 000	124 048	0.53%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	2 000	80 000	84 436	0.36%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	6 000	240 000	243 607	1.04%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	2 000	120 000	124 897	0.53%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	5 000	300 000	303 136	1.30%
TNMTWPZD31L4	TLF SUBORDONNE 2025	3 500	350 000	366 746	1.57%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1	12 000	960 000	973 736	4.17%
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1 CC	1 500	150 000	157 201	0.67%
TN0003900107	UIB 2011-1	2 000	60 000	62 560	0.27%
Emprunt National			1 430 000	1 480 424	6.34%
TN0008000895	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2021 TR2 CB	500	50 000	52 980	0.23%
TNHG2VXQ3BG0	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR1 CB	500	30 000	30 614	0.13%
TNQVHB5WZ2K2	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR2 CB	1 500	90 000	90 295	0.39%
TNRGVSC8DE36	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR3 CB	1 000	80 000	84 722	0.36%

TN7PM93UZP50	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR4 CB	1 500	120 000	125 528	0.54%
TN3C6DVEWM76	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2023 TR1 CB	2 000	160 000	164 249	0.70%
TNUWXR58DVH5	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR1 CB	2 500	250 000	257 303	1.10%
TNX0K9990B08	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR2 CB	2 000	200 000	202 019	0.87%
TNFC8O7A98F4	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR3 CB	1 500	150 000	159 376	0.68%
TN9092FJVKK8	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR4 CB	3 000	300 000	313 339	1.34%
Bons du trésor assimilables			2 229 950	2 352 764	10.08%
TN0008000580	BTA 6.3% OCT 2026	1 300	1 259 250	1 345 574	5.76%
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	1 000	970 700	1 007 190	4.31%
Titres des Organismes de Placement Collectif			1 133 606	1 146 876	4.91%
TNDUQFATMV53	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	3 418	370 095	370 193	1.59%
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	7 331	763 511	776 683	3.33%
Total			8 828 556	9 134 571	39.12%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					38.44%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2026 à D : 14.628.160 et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% Actif net
Dépôt à vue		6 270 352	6 332 709	27.12%
	Banque Nationale Agricole	6 270 352	6 332 709	27.12%
Certificat de dépôt		4 968 888	4 983 579	21.34%
TNZ8ZG62YBA9	BTL au 03/08/2026 (60 jours) au taux de 7,88%	1 484 444	1 491 444	6.39%
TN17ATJ95DW9	BNA au 05/07/2026 (30 jours) taux de 6,49%	1 991 393	1 998 852	8.56%
TNP5AO9E5T64	ATTIJARI BANK au 30/07/2026 (30 jours) au taux de 6,99%	1 493 050	1 493 282	6.40%
créances sur opérations de pensions livrées		2 300 000	2 308 096	9.88%
	Pension livrée ATB au 13/07/2026 (42 jours) au taux de 7,25%	1 200 000	1 207 250	5.17%
	Pension livrée ATB au 27/07/2026 (32 jours) au taux de 7,25%	500 000	500 604	2.14%
	Pension livrée ATB au 28/09/2026 (91 jours) au taux de 7,25%	600 000	600 242	2.57%
Comptes à termes		1 000 000	1 003 776	4.30%
	Compte à terme au 30/11/2026 (175 jours au taux de 7,49%)	1 000 000	1 003 776	4.30%
Total général		14 539 240	14 628 160	62.65%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			61.56%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2026 à D : 85, contre D : 7.661 au 30 juin 2025 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Cessions titres à encaisser	-	7 555	-
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	-	2 580
Autres	85	106	104
Total	85	7 661	2 684

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2026 à D : 48.481, contre D : 36.147 au 30 juin 2025 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Maxula Bourse	32 393	24 152	23 096
Banque Nationale Agricole (dépôt)	9 653	7 197	6 883
Banque Nationale Agricole (distribution)	6 435	4 798	4 588
Total	48 481	36 147	34 567

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2026 à D : 364.815, contre D : 35.688 au 30 juin 2025 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	362 087	33 934	-
Redevance du CMF	2 223	1 331	1 272
TCL	280	173	183
Contribution Sociale de Solidarité	225	250	500
Total	364 815	35 688	1 955

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2026, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2025

Montant	13 592 654
Nombre de titres	133 152
Nombre d'actionnaires	655

Souscriptions réalisées

Montant	43 136 692
Nombre de titres émis	422 562
Nombre d'actionnaires nouveaux	130

Rachats effectués

Montant	(33 968 147)
Nombre de titres rachetés	(332 748)
Nombre d'actionnaires sortants	(69)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(32 453)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	21 600
Régularisation des sommes non distribuables	8 946

Capital au 30-06-2026

Montant	22 759 292
Nombre de titres	222 966
Nombre d'actionnaires	716

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2026 à D : 175.909, contre D : 161.539 à l'issue de la même période close le 30 juin 2025, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	81 648	165 974	56 446	99 129	236 241
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	57 200	121 187	68 802	137 517	275 088
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
<i>Revenus des titres OPCVM</i>					
- Dividendes	37 060	37 060	36 291	36 291	36 291
TOTAL	175 909	324 221	161 539	272 937	547 620

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2026 à D : 110.299, contre D : 73.478 à l'issue de la même période close le 30 juin 2025, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Intérêts des dépôts à vue	12 466	18 447	8 767	15 553	26 510
Intérêts des certificats de dépôt	85 004	117 942	58 505	123 166	213 730
Intérêts des comptes à terme	12 829	25 782	6 207	8 867	-
TOTAL	110 299	162 170	73 478	147 586	259 540

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Intérêts des pensions livrées	40 273	69 024	29 570	95 762	149 000
TOTAL	40 273	69 024	29 570	95 762	149 000

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2026 à D : 48.481, contre D : 36.147 à l'issue de la même période close le 30 juin 2025, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au 30/06/2026</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 30/06/2026</u>	<u>du 01/04</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>Année</u> <u>2025</u>
Commission de gestion	32 393	55 761	24 152	48 904	94 429
Commission de dépôt	9 653	16 617	7 197	14 573	28 140
Commission de distribution	6 435	11 078	4 798	9 716	18 760
Total	48 481	83 455	36 147	73 192	141 328

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er avril au 30 juin 2026 à D : 6.178, contre D : 4.658 à l'issue de la même période close le 30 juin 2025, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au 30/06/2026</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 30/06/2026</u>	<u>du 01/04</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>Année</u> <u>2025</u>
Redevance du CMF	5 399	9 293	4 025	8 151	15 738
TCL	778	1 379	629	1 225	2 301
Autres	2	4	4	4	8
Total	6 178	10 676	4 658	9 379	18 048

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.